

Assurance-chômage—Loi

compte des besoins de ces gens-là. Autrement dit, leur fixer une période de temps au cours de laquelle ils doivent travailler et les aviser maintenant au lieu de les faire attendre en décembre.

En mai, il sera un peu plus facile qu'en décembre pour le prestataire d'obtenir le nombre requis de semaines assurables parce que les statistiques datent de trois mois. J'ai déjà dit que la Commission semble être capable de faire des changements quand elle le veut. L'an dernier, il y a 18 mois, nous avons décidé que la Commission ne devrait pas exiger 20 heures par semaine car beaucoup de Canadiens pourraient en souffrir. Mais il faut changer cela cette année. Il faudrait consulter les députés sur les changements à apporter, c'est-à-dire ceux qui sont les plus concernés. Nous avons bien un programme d'assurance-chômage, mais il me semble que certains députés d'en face souhaitent le restreindre; puisqu'il est encore en vigueur, qu'il soit juste et équitable.

Je reviens à la question des 15 heures. Il se peut que dans les petites localités rurales, un établissement puisse offrir du travail pendant 10 heures une semaine et 10 heures la semaine suivante. Pourquoi ne pas combiner ce temps de travail et accorder un timbre pour les 20 heures au lieu de ramener les exigences à 15 heures. Souvent les employés ne peuvent travailler 15 heures s'il n'y a pas de poisson ou si l'établissement est fermé. La façon dont cette loi et ses amendements nous ont été proposés me déplaît vivement à plusieurs autres égards. Le ministre nous a dit qu'un groupe d'étude se pencherait sur la question pendant 18 mois. Depuis trois ans, on me dit que le programme d'assurance-chômage fait l'objet d'une révision et pourtant, les amendements se succèdent les uns aux autres et cela continuera à moins que la Commission ne tienne compte des faits qui lui seront présentés par les députés. A mon avis c'est une perte de temps. Cela cause du tort aux gens. Et les députés en sont plus conscients que quiconque.

J'ignore si ce groupe d'étude sera utile ou non. Nous verrons bien. Néanmoins, je sais que pendant ce temps, qu'il s'agisse de 18 mois, de deux ans ou de cinq ans, la façon dont la loi sur l'assurance-chômage est actuellement appliquée, en fonction des régions statistiques, n'a certainement rien d'équitable.

Si nous prenons les régions économiques, par exemple la circonscription de South West Nova qui fait partie de la région de Moncton et qui comprend Lunenburg, que se passe-t-il? Lunenburg se retrouve avec un taux de chômage plus élevé qu'en réalité. C'est une région fortement industrialisée. Elle a très peu de problèmes économiques comme tels. Mais les gens de la région seront soumis à des conditions d'admissibilité moins rigoureuses que ne le justifie la situation. Prenez une autre région économique où il y a un taux de chômage élevé, par exemple celle de Truro en Nouvelle-Écosse. Truro n'est pas touchée par les conditions d'admissibilité variables. Elle n'est pas touchée par les dispositions concernant les réitérants parce que son taux de chômage est englobé dans celui d'une région où le chômage sévit gravement. J'estime qu'en ce qui concerne South West Nova vous pouvez commencer par regrouper les taux de chômage, mais en fin de compte la Commission devra payer davantage, d'une façon ou d'une

autre. Par conséquent, si vous voulez convaincre l'opposition, vous ne vous demandez pas vraiment qui devrait recevoir les prestations dans le cadre de ce programme.

On ne peut pas appliquer un programme de ce genre sans que la Commission n'étudie les diverses régions pour voir si certaines d'entre elles où le taux de chômage est différent ne doivent pas avoir un régime à part.

Chaque fois que j'ai pris la parole, que ce soit en comité ou à la Chambre, j'ai essayé de démontrer que ces dispositions, la prolongation des conditions d'admissibilité variables pendant 18 mois, touchent durement certaines régions. Si un travailleur doit cotiser pendant 16 semaines, il devrait pouvoir savoir aujourd'hui qu'il s'agit bien de 16 semaines. On ne peut dire à la population en décembre qu'on exige 19 semaines à partir du taux d'assurance-chômage de septembre lorsqu'il y a plein emploi. Cela touche durement les personnes. Dans un programme d'assurance-chômage comme celui que nous avons actuellement, on ne peut adopter des dispositions qui ne traitent pas également toutes les régions de chômage élevé.

Pour les nombreuses raisons que j'ai déjà données dans le passé, je dois dire que je suis déçu de voir que ce bill adopté à la Chambre sans que le Parlement ait apporté de solution aux problèmes qui, comme je l'ai dit, on donné lieu à un traitement injuste, ce qui ne me paraît pas justifié pour les deux prochaines années.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement ajouter quelques mots à ce que le député de South West Nova (M^{lle} Campbell) a déjà dit. Je souscris en grande partie à ce qu'elle a dit à propos de ce bill. Il existe des injustices inhérentes à un programme à admissibilité variable. Elle a mentionné que l'admissibilité variable en fonction du temps entraîne des injustices inhérentes. J'ajouterais, et elle l'a peut-être mentionné auparavant, que lorsque l'admissibilité est établie selon des régions géographiques, il y a aussi des injustices. Les conditions d'admissibilité peuvent différer d'un côté à l'autre d'une même rue.

Cependant, j'aimerais faire remarquer qu'il est possible de modifier et d'adoucir la loi ou le règlement le plus injuste en employant le personnel qu'il faut dans les bureaux d'assurance-chômage et de main-d'œuvre. J'ai bien peur qu'aujourd'hui, dans nos centres de main-d'œuvre on oublie de plus en plus l'aspect humain des rapports avec les gens touchant des prestations d'assurance-chômage. Je vise plus particulièrement le regroupement des bureaux, c'est-à-dire des bureaux de la main-d'œuvre et de l'assurance-chômage. Je me souviens qu'il y a quelques années, quand nous avons débattu de cette mesure à la Chambre, l'ancien député de Timiskaming avait dit se souvenir de l'époque où les bureaux de l'assurance-chômage et de la main-d'œuvre étaient ensemble et que l'on pouvait voir les tableaux du chômage, des emplois demandés et des emplois offerts dans le même bureau. Ce genre de système présentait une certaine efficacité.